



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/03/2019

Dossier complet le :

21/04/2019

N° d'enregistrement :

2019-8044

1. Intitulé du projet

Un coeur pour Bersol : Restructuration du coeur de Pessac Bersol

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV PESSAC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Hervé LE NAOUR

RCS / SIRET

8 2 4 8 6 2 9 8 1 0 0 0 1 9

Forme juridique SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
36° "Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 m ² et inférieure à 40 000 m ² ."	<p>Le projet d'aménagement de l'îlot "Coeur Bersol " correspond à la création d'une SDP de 20 930 m² sur une superficie de terrain de 3ha.</p> <p>La présente demande concerne la modification du projet ayant déjà fait l'objet d'un examen au cas par cas (cf arrêté du 31/08/2015 joint en annexe complémentaire n°6)</p>

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet s'inscrit dans l'environnement urbain de la Zone d'Activité « LE GRAND BERSOL » à PESSAC.

Le site est encadré par l'avenue Gustave Eiffel, la rue Jean Perrin et l'avenue du Haut-Lévêque.

La parcelle était initialement occupée par un bâtiment de bureaux à RdC. Le projet prévoit de renouveler l'occupation de la parcelle par la démolition du bâtiment existant, dont les infrastructures sont vieillissantes, et la construction de 5 nouveaux bâtiments comprenant notamment :

- des locaux d'activité en rez de chaussée et R+1 d'environ 6 160m² SdP,
- des bâtiments de bureaux répartis du RdC au R+5 sur une surface totale de 14 770m² SdP,
- un parc de stationnement de 571 places, dont 219 couvertes en sous-sol (R-1),
- les voiries de desserte
- des espaces publics qualitatifs en pied d'immeuble le long de l'avenue Gustave Eiffel
- des espaces verts sur 5 200 m² environ.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération a pour ambition de créer une grande superficie de bâtiments de bureaux, locaux d'activité tertiaire ainsi qu'un pôle de service et commerces. Cette opération s'inscrit dans les axes de développement économique retenus par Bordeaux Métropole pour le parc d'activité.

report
en page 2

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'ensemble des parcelles formant l'îlot "Coeur Bersol" est propriété de la SCCV PESSAC.

Deux diagnostics environnementaux ont été réalisés pour le compte de Bordeaux Métropole sur la moitié Ouest du terrain, et pour le compte de la SCCV PESSAC sur la moitié Est du terrain, concluant l'absence de pollution des sols. Ces deux diagnostics sont joints en annexe complémentaires n°7 et 8.

Compte tenu de la réalisation d'un niveau enterré (R-1 des bâtiments D&E) pour le stationnement de véhicules, une étude hydrogéologique a été réalisée pour le compte de la SCCV PESSAC, jointe en annexe complémentaire n°9. Cette étude hydrogéologique mettant en évidence la nécessité de pompage (rabbatement de nappe) en phase terrassements, une déclaration au titre de la loi sur l'eau sera déposée par la SCCV PESSAC.

L'opération sera découpée en deux phases (voir annexe n°4) :

- Phase 1 (moitié Est du terrain) : construction de trois bâtiments ABC, stationnement et voie de desserte interne. L'accès au chantier se fera en entrée / sortie depuis la rue Jean Perrin.
- Phase 2 (moitié Ouest du terrain) : construction de deux bâtiments D&E, stationnement et voie de desserte prévue d'être raccordée sur celle de la phase 1.

L'accès au chantier se fera en entrée / sortie depuis l'avenue Gustave Eiffel, selon les contraintes imposées par la Ville de Pessac et Bordeaux Métropole.

Les travaux se feront en 2 phases, selon le calendrier de commercialisation des immeubles.

Une attention particulière sera portée sur les réseaux existants dans le respect des recommandations des concessionnaires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'ensemble du projet fait l'objet de 5 bâtiments nouveaux, de stationnements aériens, de stationnement couverts, d'une voie de desserte interne, et d'espaces verts en périphérie de l'opération et sur les parking aériens décrits comme suit d'Ouest en Est :

- 1 bâtiment A d'une emprise au sol de 2571 m², d'une surface totale de 4430 m² SdP,
- 1 bâtiment B d'une emprise au sol de 2571 m², d'une surface totale de 4600 m² SdP,
- 1 bâtiment C d'une emprise au sol de 2278 m², d'une surface totale de 4300 m² SdP,
- 2 bâtiments D&E d'une emprise au sol de 2237 m², d'une surface totale de 7600 m² SdP, avec parking enterré de 151 places,
- Des places de stationnement en surface, séparent les 5 bâtiments.

L'ensemble des locaux d'activité et commerces seront situés au rez-de-chaussée.

Une partie des rez-de-chaussée, et les niveaux R+1 à R+5 seront occupés par des bureaux.

Le stationnement est organisé autour des bâtiments au Nord et à l'ouest, et en sous-sol sur 1 niveau (R-1 des bâtiments D&E).

Un traitement paysager au sud sera harmonisé avec le traitement de l'aménagement des espaces publics des abords de la rue Gustave Eiffel.

Les accès au site pour VL et PL se feront par une entrée depuis l'av. du Haut Lévêque et par une entrée/sortie sur la rue Jean Perrin.

Une entrée/sortie pour le VL uniquement se fera par l'avenue Gustave Eiffel.

Les eaux pluviales ne seront pas infiltrées mais stockées à l'îlot en surface avant rejet régulé au réseau communautaire (3l/s/ha), compte tenu d'une hauteur de nappe inférieure ou égale à 1.00 ml.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Permis de Construire :

- Permis de Construire pour l'opération globale, délivré le 11/03/2016
- Permis de Construire Modificatif n°2 pour l'opération globale, délivré le 22/09/2017
- Permis de Construire Modificatif n°3 pour l'opération globale, délivré le 28/02/2018
- Permis de Construire Modificatif n°4 à déposer (augmentation de la surface de plancher de 1580m2)
- Déclaration au titre de la loi sur l'eau (dûe à la nécessité de pompage pour la réalisation du niveau enterré (R-1 bâtiments D&E)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface du terrain d'assiette :	29 633 m ²
- Surface de plancher :	20 930 m ²
- Emprise RDC :	11 704 m ²
- Hauteur maximale des constructions :	22,50 m
- Surface d'espaces verts :	5 186 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue Gustave Eiffel
33600 PESSAC

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 44°46'53"35 Lat. 39°00'93"0

Point d'arrivée :

Long. 44°46'50"08 Lat. 39°11'54"0

Communes traversées :

PESSAC

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'aérodrome de Bordeaux-Mérignac a été approuvé par arrêté préfectoral du 17 mars 2009. La commune de Pessac est concernée uniquement par la zone D du PEB. Le secteur du projet n'est pas touché par le PEB de l'aéroport de Bordeaux Mérignac.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux risques naturels sont signalés pour la commune de Pessac : - risque feu de forêt : le site du projet est situé dans une zone industrielle - risque gonflement argile: le site du projet est situé sur une zone d'aléas très faibles.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La base de données BASOL ne recense pas de sites ou sols pollués sur la zone du projet. Deux diagnostics environnementaux ont été réalisés pour le compte de Bordeaux Métropole sur la moitié Ouest du terrain, et pour le compte de la SCCV PESSAC sur la moitié Est du terrain, concluant l'absence de pollution des sols. Ces deux diagnostics sont joints en annexe complémentaires n°7&8.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Pessac est située en zone de répartition des eaux. ZRE3302 arrêté n°E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la réalisation d'un niveau enterré (R-1 des bâtiments D&E) pour le stationnement de véhicules, une étude hydrogéologique a été réalisée pour le compte de la SCCV PESSAC, jointe en annexe complémentaire n°9. Cette étude hydrogéologique mettant en évidence la nécessité de pompage (rabbatement de nappe) en phase terrassements, une déclaration au titre de la loi sur l'eau sera déposée par la SCCV PESSAC.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Terrassements pour 1 niveau de sous-sol
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aire d'étude s'insère dans le tissu urbain du parc industriel de Pessac Bersol. Une étude faune-flore a été réalisée le 24 octobre 2014. Elle n'est incluse dans aucun périmètre de recensement ou de protection administrative au titre du milieu naturel. Les habitats sont peu nombreux et très artificialisés (pelouse urbaine, végétation rudérale). Ils possèdent une faible valeur patrimoniale. La faune, elle, est caractérisée comme banale, voire pauvre. Beaucoup d'espèces floristiques sont invasives et exotiques. Quelques chênes apparaissent notables en bordure de voie (habitat potentiel des coléoptères).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le chêne remarquable identifié par l'écologue à l'angle de la rue Gustave Eiffel et de l'avenue du Haut Lévêque, sera conservé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne une parcelle bâtie partiellement démolie . Le projet ne conduit pas à la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers et maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire communal de Pessac est en zone de sismicité 2 (Faible) . Le site du projet est situé en zone faible de l' aléa retrait gonflement des argiles .
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La période de chantier peut être génératrice de bruit. Les entreprises en charge des travaux respecteront la législation en vigueur et la charte des chantiers à faible nuisance . Le projet est situé en zone d'activité industrielle, ce qui limite les incidences sur les riverains. Des dispositions particulières d' isolation des bâtiments seront mises en oeuvre afin de respecter la réglementation.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase travaux pourra être génératrice de vibrations. L'entreprise en charge des travaux organisera son chantier de manière à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet correspond à un pôle d'activités et de bureaux qui viennent se substituer à ceux déjà existants. Ils ne constituent pas une augmentation d'émission lumineuse notable. Les constructions alentours et l'éclairage public des voiries induisent actuellement des émissions lumineuses à proximité.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de rejets polluants. Durant la phase de travaux, des émissions de poussières dans l'atmosphère seront possibles. Celles-ci seront limitées dans le temps et ne perturberont que légèrement la qualité de l'air aux abords immédiats du projet.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'infiltration n'étant pas possible, les eaux pluviales seront collectées, stockées et rejetées dans le réseau communautaire existant à un débit de 3l/s/ha. Les eaux usées produites seront évacuées par le réseau d'assainissement communautaire. Les eaux pluviales des toitures seront également acheminées vers le réseau communautaire existant.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PHASE TRAVAUX : Les déchets de chantiers seront stockés et traités selon la filière adaptée. Les entreprises mettront en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter les eaux usées de chantier avant le rejet aux réseaux publics. PHASE EXPLOITATION : Les évacuations seront de type séparatifs. Les ordures ménagères seront collectées et traitées conformément à la réglementation en vigueur.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des sites archéologiques sont recensés sur la commune de Pessac, en cas de découverte archéologique, la réglementation sera appliquée et la DRAC sera contactée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet conduira à une amélioration de la situation existante en terme de dynamisme économique, de paysage urbain et de cadre de vie. Il permet de valoriser un espace nécessitant une requalification urbaine.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas de projets connus au sens du Code de l'Environnement.

Notons en revanche deux projets dont les travaux se sont récemment terminés ou sont en cours de réalisation :

- l'extension de la ligne B de tramway jusqu'au terminus de Pessac Alouette et la réfection de la gare TER de Pessac Alouette (nouveau pôle intermodal TER/TRAM/bus/P+R/V³)
- l'aménagement d'un site propre pour un transport en commun, avenue du Haut Levêque,
- l'élargissement de la rocade à 2 x 3 voies entre les échangeurs 10 et 15

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

70

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet permet le renouvellement des constructions actuelles, en mauvais état. C'est un projet local de requalification et d'amélioration. Une expertise écologique a mis en exergue l'absence d'enjeux écologiques. Le projet comprend des aménagements paysagers. Il est compatible avec les faibles enjeux naturels (conservation d'arbre d'intérêt identifié par l'écologue).

La thématique à enjeux, correspondant aux déplacements, est traitée à plus grande échelle par Bordeaux Métropole dans une étude concernant l'ensemble du secteur Bersol.

Une étude d'impact pour l'Îlot "Coeur de Bersol" ne nous semble pas nécessaire, les enjeux de la modification du projet initial (dispensé d'étude d'impact) ayant été identifiés et pris en compte.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 6- Arrêté du 31/08/2015 portant décision d'examen au cas par cas, concluant que l'opération n'est pas soumise à étude d'impact
- 7- Evaluation de la qualité environnementale des sols ARCAGEE - Août 2016
- 8- Diagnostic environnemental du milieu souterrain GINGER - Novembre 2017
- 9- Etude hydrogéologique ALIOS - Décembre 2017
- 10- Projet/Etude Faune Flore
- 11- Note Faune Flore - Octobre 2014

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Bordeaux

le, 18/03/2019

Signature



